

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Minerve, tenue au 91, chemin des Fondateurs, le 2^e jour du mois de mars 2020, à dix-neuf heures, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présents Mmes les conseillères Hélène Cummings, Ève Darmana et Lynn Manconi et MM. les conseillers Marc Perras, Michel Richard et Mark D. Goldman, formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de M. le maire Jean Pierre Monette.

Madame Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2020

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance ordinaire;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour;
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020;
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 février 2020;
- 1.5 Acceptation des comptes;
- 1.6 Règlement numéro 686 relatif au traitement des élus municipaux et modifiant le règlement numéro 673;
- 1.7 Nomination d'un maire suppléant;
- 1.8 Avril, mois de la jonquille;
- 1.9 Aide financière pour la clinique médicale de Labelle;
- 1.10 Dépôt du certificat du résultat de la procédure d'enregistrement pour le règlement d'emprunt numéro 683;
- 1.11 Octroi du contrat de gazon pour la saison 2020;
- 1.12 Demande d'aide financière du Club Quad Iroquois;
- 1.13 Autorisation de signature des protocoles d'entente avec la MRC des Laurentides liés au développement culturel;
- 1.14 Résultat de l'appel de proposition pour fleurir – saison 2020;
- 1.15 Informations se rapportant à l'administration.

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Avis d'intention relativement à l'entente pour la protection contre les incendies avec la Régie incendie Nord Ouest Laurentides (RINOL);
- 2.2 Demande auprès de la Sûreté du Québec pour patrouilles nautiques sur les lacs de La Minerve à l'été 2020;
- 2.3 Embauche de monsieur Steve Ferguson comme premier répondant;
- 2.4 Informations se rapportant à la sécurité publique.

3. TRANSPORTS

- 3.1 Permis de voirie – entretien et raccordement routier;
- 3.2 Embauche de monsieur André Martin comme inspecteur temporaire au Service des travaux publics;
- 3.3 Accueil d'un stagiaire au Service des travaux publics;
- 3.4 Informations se rapportant aux transports.

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1 Informations se rapportant à l'hygiène du milieu.

5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 5.1 Renouvellement des mandats de deux membres du Comité consultatif en urbanisme;
- 5.2 Demande de dérogation mineure pour le 38, chemin Colibri, lot :

5263741, matricule : 8518-40-6621;

5.3 Demande de dérogation mineure pour le 118-120, chemin des Mauves – lots : 5264392 et 5577778, matricule : 9320-42-9547;

5.4 Demande de dérogation mineure pour le 129, Croissant Gougeon – lot : 5070363, matricule : 9026-68-7460;

5.5 Informations se rapportant à l'urbanisme et à la mise en valeur du territoire.

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1 Embauche de madame Danielle Brisson au poste de préposée et responsable au bureau d'accueil touristique et à l'accueil de la réserve faunique;

6.2 Embauche de madame Andrée Boulanger au poste de préposée au bureau d'accueil touristique et à l'accueil de la réserve faunique;

6.3 Embauche de madame Carole Bousquet au poste de préposée au bureau d'accueil touristique et à l'accueil de la réserve faunique;

6.4 Embauche de madame Maurane Clément en partie au poste de monitrice au camp de jour et en partie au poste de sauveteur à la plage municipale pour l'été 2020;

6.5 Autorisation de paiement – projet « Place des loisirs »;

6.6 Informations se rapportant aux loisirs et à la culture.

7. VARIA

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. ADMINISTRATION

(1.1)

2020.03.058

CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le quorum étant constaté, il est 19 h.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par le conseiller Michel Richard
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance ordinaire du 2 mars 2020 soit ouverte.

ADOPTÉE

(1.2)

2020.03.059

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par la conseillère Lynn Manconi
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 mars 2020 tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

(1.3)

2020.03.060

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2020

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings

APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020 tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

(1.4)
2020.03.061

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 FÉVRIER 2020

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 février 2020 tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

(1.5)
2020.03.062

ACCEPTATION DES COMPTES

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'approuver le paiement des comptes pour un montant total de 984 210,99 \$.

ADOPTÉE

(1.6)
2020.03.063

RÈGLEMENT NUMÉRO 686 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 673

ATTENDU que le conseil a adopté le 3 décembre 2018, le règlement numéro 673, relatif au traitement des élus municipaux;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donnée lors d'une séance régulière tenue le 3 février 2020;

ATTENDU que les membres du Conseil déclarent avoir reçu et lu le règlement dans les délais prévus par la Loi et demandent que celui-ci soit dispensé de lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par le conseiller Michel Richard
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Qu'il soit ordonné et statué par le conseil municipal de la Municipalité de La Minerve ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 :

L'ARTICLE 9 dudit règlement est modifié comme suit :

La rémunération telle qu'établie par le présent règlement sera indexée à la hausse, pour chaque exercice financier à compter de 2019, d'un pourcentage correspondant à la « variation par rapport à l'année civile précédente » de la moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation (IPC), tel que fixé au 31 décembre précédant l'année au cours de laquelle l'indexation s'applique et publié par Statistique Canada pour la province de Québec ou à défaut par l'organisme gouvernemental concerné. Cette indexation ne pourra toutefois être inférieure à 2 %. La rémunération ainsi augmentée sera elle-même indexée de la même façon l'année subséquente, et ainsi de suite.

ARTICLE 2 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

(1.7)
2020.03.064

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un maire suppléant pour agir en l'absence du maire;

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par la conseillère Lynn Manconi
ET RÉSOLU à l'unanimité:

De nommer le conseiller Marc Perras pour agir en tant que maire suppléant, et ce jusqu'à nouvel ordre. En l'absence du maire, monsieur Marc Perras remplira les fonctions de celui-ci avec tous les privilèges, droits et obligations y étant rattachés conformément à l'article 116 du *Code municipal*.

ADOPTÉE

(1.8)
2020.03.065

AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT que chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT que pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT qu'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT que la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT que la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic, à la chimiothérapie, aux cicatrices et que par l'entremise

de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras
ET RÉSOLU à l'unanimité:

De décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

Que le conseil municipal de la Municipalité de La Minerve encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

(1.9)
2020.03.066

AIDE FINANCIÈRE POUR LA CLINIQUE MÉDICALE DE LABELLE

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier reçue de la Clinique médicale de Labelle;

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens bénéficient des services offerts par cette clinique;

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à l'unanimité:

D'accorder une aide financière de DEUX MILLE CINQ CENTS DOLLARS (2 500 \$) à la Clinique médicale de Labelle pour l'année 2020, afin de les aider à maintenir les services actuels.

ADOPTÉE

(1.10)

DÉPÔT DU CERTIFICAT DU RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 683

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le certificat confirmant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter relativement au règlement d'emprunt numéro 683 décrétant une dépense de 300 000 \$ et un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition du bâtiment abritant la bibliothèque. Le nombre de personnes habiles à voter requis pour requérir la tenue d'un scrutin référendaire avait été établi à **162** alors que le nombre de demandes faites s'est élevé à **0**. Par conséquent, le règlement d'emprunt numéro 683 est réputé approuvé.

(1.11)
2020.03.067

OCTROI DU CONTRAT DE GAZON POUR LA SAISON 2020

CONSIDÉRANT l'offre reçue de monsieur Jean-Paul Bellefleur pour l'entretien et la tonte des gazons des terrains municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Lynn Manconi
APPUYÉE par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter l'offre de monsieur Jean-Paul Bellefleur, pour l'entretien et la tonte des gazons des terrains municipaux, au montant de NEUF MILLE DOLLARS (9 000 \$), non-taxable, pour la saison 2020, le tout selon l'entente intervenue entre les parties.

ADOPTÉE

(1.12)
2020.03.068

AIDE FINANCIÈRE AU CLUB QUAD IROQUOIS

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier reçue du Club Quad Iroquois, région des Hautes-Laurentides, pour l'amélioration et l'entretien des sentiers de VTT sur le territoire de La Minerve;

CONSIDÉRANT l'achalandage sur les sentiers de notre territoire et les besoins en améliorations;

CONSIDÉRANT l'impact économique que les sentiers représentent pour notre communauté;

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Lynn Manconi
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras
ET RÉSOLU à l'unanimité:

D'accorder une aide financière de TROIS MILLE DOLLARS (3 000 \$) au Club Quad Iroquois, afin de les aider à améliorer et entretenir les sentiers de VTT sur notre territoire.

ADOPTÉE

(1.13)
2020.03.069

AUTORISATION DE SIGNATURE DES PROTOCOLES D'ENTENTE AVEC LA MRC DES LAURENTIDES LIÉS AU DÉVELOPPEMENT CULTUREL

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides est signataire de l'*Entente de développement culturel* intervenue avec le ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette entente, la municipalité de La Minerve devra, au cours de l'année 2020, signer des protocoles d'ententes liés au développement culturel avec la MRC des Laurentides pour la réalisation de différents projets;

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Lynn Manconi
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à l'unanimité:

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière ou son remplaçant, à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les protocoles d'ententes à intervenir au cours de l'année 2020 avec la MRC des Laurentides, au montant maximal de 5 000 \$, liés au développement culturel et découlant de l'*Entente*

de *développement culturel* intervenue entre la MRC et le ministère de la Culture et des Communications.

ADOPTÉE

(1.14)
2020.03.070

RÉSULTAT DE L'APPEL DE PROPOSITION POUR FLEURIR – SAISON 2020

CONSIDÉRANT qu'à la date limite pour recevoir les propositions, soit le 20 février 2020, à 15 h, une (1) seule proposition a été reçue, soit celle de monsieur Martin Rivet, pour un montant de DOUZE MILLE NEUF CENTS DOLLARS (12 900 \$), non taxable;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Lynn Manconi
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter la proposition de monsieur Martin Rivet pour fleurir et faire l'entretien des boîtes à fleurs, des plates-bandes, des paniers suspendus de la municipalité, incluant le centre communautaire, le kiosque d'information touristique, la Caisse Desjardins, l'école, la bibliothèque et l'église, au montant de DOUZE MILLE NEUF CENTS DOLLARS (12 900 \$), non taxable, et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière ou son remplaçant à signer le contrat.

ADOPTÉE

(1.15)

INFORMATIONS SE RAPPORTANT À L'ADMINISTRATION

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

(2.1)
2020.03.071

AVIS D'INTENTION RELATIVEMENT À L'ENTENTE POUR LA PROTECTION CONTRE LES INCENDIES AVEC LA RÉGIE INCENDIE NORD OUEST LAURENTIDES (RINOL)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de La Minerve s'est prévaluée des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et des articles 569 et suivants du *Code municipal* pour conclure une entente relative à la mise en place d'un service de protection contre les incendies sur tout son territoire et ceux des municipalités d'Amherst, Arundel, Huberdeau, Lac-Supérieur, La Conception, Montcalm et Saint-Faustin-Lac-Carré;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de La Minerve a adopté la résolution numéro 2016.02.025, le 1^{er} février 2016, relativement à l'entente pour la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une Régie intermunicipale;

CONSIDÉRANT que la Régie Incendie Nord Ouest Laurentides a été créée suite à la signature de cette entente;

CONSIDÉRANT que la présidente du conseil d'administration de la Régie a soulevé le point qu'il serait plus difficile d'embaucher un directeur si les candidats potentiels savent que la Régie peut ne pas être renouvelée une fois rendue à son terme;

CONSIDÉRANT que les municipalités, toujours selon la présidente, doivent signifier leur intérêt ou pas à la réouverture de l'entente avant son terme et sachant que cela peut être fait seulement si toutes les municipalités sont d'accord avec le principe;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de La Minerve est tout à fait en désaccord avec le fait qu'il faille procéder notamment au renouvellement ou à la prolongation de l'entente actuelle avant l'engagement d'un nouveau directeur;

CONSIDÉRANT les modifications à l'entente actuelle, proposées par les représentants de la Municipalité, notamment celles décrites en rouge à l'Annexe « A » des présentes;

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Richard
APPUYÉ par la conseillère Lynn Manconi
ET RÉSOLU à l'unanimité:

De confirmer l'intention de la Municipalité de La Minerve, à vouloir discuter et/ou à poursuivre certaines négociations ayant pour but la signature d'une nouvelle entente.

ADOPTÉE

(2.2)
2020.03.072

DEMANDE AUPRÈS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR PATROUILLES NAUTIQUES SUR LES LACS DE LA MINERVE

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement numéro 677 relatif à la conservation des lacs de La Minerve et obligeant le lavage des embarcations;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la sécurité des plaisanciers sur les lacs de notre territoire;

CONSIDÉRANT l'achalandage toujours grandissant des plaisanciers sur nos plans d'eau;

CONSIDÉRANT la promotion des activités nautiques avec des bateaux plus gros et avec des moteurs plus performants;

CONSIDÉRANT le besoin de faire appliquer la notion de responsabilité des vagues créées par l'embarcation envers les autres plaisanciers;

CONSIDÉRANT les dommages causés aux berges des lacs par les vagues liées à l'activité nautique de type wake boat;

CONSIDÉRANT que l'activité nautique est parfois jointe à la consommation de substances altérant les facultés de conduire une embarcation;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Richard
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De demander à la Sûreté du Québec d'effectuer, au cours de l'été 2020, des patrouilles nautiques fréquentes et significatives en termes de visibilité sur les lacs de La Minerve, en priorisant les lacs munis d'une descente de bateaux sous la gestion de la Municipalité.

ADOPTÉE

(2.3)
2020.03.073

EMBAUCHE DE MONSIEUR STEVE FERGUSON COMME PREMIER RÉPONDANT

CONSIDÉRANT les besoins en main-d'œuvre comme premier répondant;

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré par monsieur Steve Ferguson;

CONSIDÉRANT la recommandation de la responsable des premiers répondants;

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Richard
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras
ET RÉSOLU à l'unanimité:

D'embaucher monsieur Steve Ferguson au poste de premier répondant en probation pour la Municipalité de La Minerve, au salaire de 15 \$/heure.

ADOPTÉE

(2.4)

INFORMATIONS SE RAPPORTANT À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

3. TRANSPORTS

(3.1)
2020.03.074

PERMIS DE VOIRIE – ENTRETIEN ET RACCORDEMENT ROUTIER

ATTENDU QUE la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par Transports Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à l'unanimité:

De demander au ministère des Transports d'accorder à la Municipalité de La Minerve les permis de voirie au cours de l'année 2020 et d'autoriser madame Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou à son remplaçant, à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$, puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

De demander, chaque fois que requise, la permission nécessaire au ministère des Transports.

ADOPTÉE

(3.2)
2020.03.075

EMBAUCHE DE MONSIEUR ANDRÉ MARTIN COMME INSPECTEUR TEMPORAIRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'absence du coordonnateur au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'affichage de l'offre d'emploi et les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de sélection;

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings
ET RÉSOLU à l'unanimité:

D'embaucher monsieur André Martin à titre d'inspecteur temporaire non syndiqué, selon les besoins du Service des travaux publics, et ce, à compter du 5 mars 2020, le tout conformément à l'entente intervenue entre la direction et monsieur André Martin.

ADOPTÉE

(3.3)
2020.03.076

ACCUEIL D'UN STAGIAIRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT les besoins au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la demande reçue de monsieur Éric Lévesque pour un stage non rémunéré aux opérations de déneigement, pour un total de 80 heures à être effectuées selon les besoins du Service;

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par le conseiller Michel Richard
ET RÉSOLU à l'unanimité:

D'accueillir monsieur Éric Lévesque pour un stage non rémunéré aux opérations de déneigement, pour un total de 80 heures à être effectuées selon les besoins du Service des travaux publics.

ADOPTÉE

(3.4) **INFORMATIONS SE RAPPORTANT AUX TRANSPORTS**

4. HYGIÈNE DU MILIEU

(4.1) **INFORMATIONS SE RAPPORTANT À L'HYGIÈNE DU MILIEU**

5. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

(5.1)
2020.03.077

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DE DEUX MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME

CONSIDÉRANT que les contrats de madame Hélène Cummings ainsi que de monsieur Alain Chapleau, membres du Comité consultatif en urbanisme, viendront à échéance en mars 2020;

CONSIDÉRANT que les deux membres dont les contrats viennent bientôt à échéance souhaitent renouveler leur contrat pour une période d'un (1) an;

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana
APPUYÉ par la conseillère Lynn Manconi
ET RÉSOLU à l'unanimité:

De renouveler les deux contrats comme suit :

- a) Madame Hélène Cummings jusqu'au 20 mars 2021;
- b) Monsieur Alain Chapleau jusqu'au 7 mars 2021.

ADOPTÉE

(5.2)
2020.03.078

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 38, CHEMIN COLIBRI – LOT : 5263741, MATRICULE : 8518-40-6621

Note : Le conseiller Marc Perras se retire de cette discussion.

CONSIDÉRANT la demande d'autoriser la construction accessoire, de type garage, à plus de 1 mètre de la ligne avant, alors que le règlement de zonage 2013-103, article 11.2.1, exige une distance de 15 mètres;

CONSIDÉRANT la demande d'autoriser cette construction accessoire dans le prolongement des murs latéraux du bâtiment principal alors que le règlement de zonage interdit ce type d'ouvrage;

CONSIDÉRANT la demande similaire déposée à l'automne 2019 pour le même emplacement, et pour laquelle une autorisation avait été accordée aux termes de la résolution numéro 2019.12.295;

CONSIDÉRANT la modification apportée à la demande de 2019 et la nécessité d'obtenir une nouvelle autorisation;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif en urbanisme sur le dossier soumis;

Monsieur le maire offre aux personnes présentes de s'exprimer sur le sujet.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'annuler la résolution numéro 2019.12.295 et d'autoriser la construction accessoire, de type garage, à plus de 1 mètre de la ligne avant, et d'autoriser que cette construction accessoire soit dans le prolongement des murs latéraux du bâtiment principal, le tout conditionnel à l'obtention d'un plan d'implantation

préparé par un arpenteur-géomètre, avant le début des travaux.

ADOPTÉE

(5.3)
2020.03.079

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 118-120, CHEMIN DES MAUVES – LOTS : 5264392 ET 5577778, MATRICULE : 9320-42-9547

CONSIDÉRANT la demande d'autoriser la construction accessoire, de type garage, à plus de 6 mètres de la ligne avant, alors que le règlement de zonage 2013-103, article 11.1.1, grille RT-38 exige une marge avant de 15 mètres;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif en urbanisme sur le dossier soumis;

Monsieur le maire offre aux personnes présentes de s'exprimer sur le sujet.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser la construction accessoire, de type garage, à plus de 6 mètres de la ligne avant.

ADOPTÉE

(5.4)
2020.03.080

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 129, CROISSANT GOUGEON – LOT : 5070363, MATRICULE : 9026-68-7460

CONSIDÉRANT la demande d'autoriser un agrandissement résidentiel à 2,47 mètres au coin avant gauche et 2,63 mètres au coin arrière droit de la ligne latérale gauche, alors que le règlement de zonage 2013-103, article 11.1.1, grille RT-16 exige une marge latérale de recul de 5 mètres;

CONSIDÉRANT la demande d'autoriser une distance séparatrice de 1 mètre entre l'agrandissement de la résidence principale et la remise, alors que le règlement de zonage 2013-103, à l'article 11.2, exige une distance séparatrice de 3 mètres entre la remise et le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif en urbanisme sur le dossier soumis;

Monsieur le maire offre aux personnes présentes de s'exprimer sur le sujet.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana
APPUYÉ par le conseiller Michel Richard
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser l'agrandissement résidentiel à 2,47 mètres au coin avant gauche et 2,63 mètres au coin arrière droit de la ligne latérale gauche et d'autoriser une distance séparatrice de 1 mètre entre l'agrandissement de la résidence principale et la remise.

ADOPTÉE

(5.5)

INFORMATIONS SE RAPPORTANT À L'URBANISME ET À LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6. LOISIRS ET CULTURE

(6.1)
2020.03.081

EMBAUCHE DE MADAME DANIELLE BRISSON AU POSTE DE PRÉPOSÉE ET RESPONSABLE AU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE ET À L'ACCUEIL DE LA RÉSERVE FAUNIQUE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de La Minerve a renouvelé le contrat de service avec la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) pour l'opération d'un poste d'accueil;

CONSIDÉRANT l'accréditation reçue du ministère du Tourisme pour le bureau d'accueil touristique de La Minerve et par conséquent, le besoin de main d'œuvre pour la prochaine saison;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mark D. Goldman
APPUYÉ par la conseillère Lynn Manconi
ET RÉSOLU à la majorité :

D'embaucher madame Danielle Brisson au poste de préposée et responsable au bureau d'accueil touristique et à l'accueil de la réserve faunique de Papineau-Labelle, au taux horaire de VINGT DOLLARS ET SOIXANTE-QUINZE CENTS (20,75 \$), plus 6% de vacances.

ADOPTÉE

(6.2)
2020.03.082

EMBAUCHE DE MADAME ANDRÉE BOULANGER AU POSTE DE PRÉPOSÉE AU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE ET À L'ACCUEIL DE LA RÉSERVE FAUNIQUE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de La Minerve a renouvelé le contrat de service avec la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) pour l'opération d'un poste d'accueil;

CONSIDÉRANT l'accréditation reçue du ministère du Tourisme pour le bureau d'accueil touristique de La Minerve et par conséquent, le besoin de main d'œuvre pour la prochaine saison;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mark D. Goldman
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'embaucher madame Andrée Boulanger au poste de préposée au bureau d'accueil touristique et à l'accueil de la réserve faunique de Papineau-Labelle, au taux horaire de 16,20 \$ plus 6% de vacances.

ADOPTÉE

(6.3)
2020.03.083

EMBAUCHE DE MADAME CAROLE BOUSQUET AU POSTE DE PRÉPOSÉE AU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE ET À L'ACCUEIL DE LA RÉSERVE FAUNIQUE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de La Minerve a renouvelé le contrat de service avec la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) pour l'opération d'un poste d'accueil;

CONSIDÉRANT l'accréditation reçue du ministère du Tourisme pour le bureau d'accueil touristique de La Minerve et par conséquent, le besoin de main d'œuvre pour la prochaine saison;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mark D. Goldman
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'embaucher madame Carole Bousquet au poste de préposée au bureau d'accueil touristique et à l'accueil de la réserve faunique de Papineau-Labelle, au taux horaire de 16,20 \$ plus 4% de vacances.

ADOPTÉE

(6.4)
2020.03.084

EMBAUCHE DE MADAME MAURANE CLÉMENT EN PARTIE AU POSTE DE MONITRICE AU CAMP DE JOUR ET EN PARTIE AU POSTE DE SAUVETEUR À LA PLAGE MUNICIPALE POUR L'ÉTÉ 2020

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par madame Maurane Clément, pour travailler quelques jours au poste de monitrice au camp de jour et quelques jours au poste de sauveteur à la plage municipale pour l'été 2020;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mark D. Goldman
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'embaucher madame Maurane Clément, pour un maximum de 40 heures/semaine, aux postes suivants :

- a) Monitrice au camp de jour estival 2020, à raison de 2 à 3 jours/semaine, au taux horaire de 15,30 \$, plus 4% de vacances;
- b) Sauveteur à la plage municipale pour l'été 2020, à raison de 2 à 3 jours/semaine, au taux horaire de 17,06 \$, plus 4% de vacances.

ADOPTÉE

(6.5)
2020.03.085

AUTORISATION DE PAIEMENT – PROJET « PLACE DES LOISIRS »

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux dans le projet de construction du bâtiment multifonctionnel;

CONSIDÉRANT qu'un premier paiement partiel a été autorisé en janvier 2020;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mark D. Goldman
APPUYÉ par le conseiller Michel Richard
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'effectuer un paiement de CENT VINGT-SIX MILLE DOLLARS (126 000 \$) pour la construction du bâtiment et TREIZE MILLE HUIT CENTS DOLLARS (13 800 \$) pour services professionnels relativement à la modification des plans, pour un total de CENT TRENTE-NEUF MILLE HUIT CENTS DOLLARS (139 800 \$), plus les taxes applicables, à « Groupe Geysler Inc. ».

ADOPTÉE

(6.6)

INFORMATIONS SE RAPPORTANT AUX LOISIRS ET À LA CULTURE

La conseillère Hélène Cummings annonce que pour débiter la semaine de relâche, les gens étaient invités au musée pour déguster des beignes et qu'il y avait 111 personnes présentes.

7. VARIA

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

(9)

2020.03.086

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance soit levée à 19 h 38.

ADOPTÉE

Suzanne Sauriol
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Jean Pierre Monette
Maire

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

Suzanne Sauriol
Directrice générale et secrétaire-trésorière